



3^e édition du Printemps des Transitions

Du vendredi 16 mai au samedi 17 mai 2025

DEMANDE DE PARTICIPATION

Les dossiers de candidature doivent être envoyés avant le **31 janvier 2025**.

Raison sociale

.....

Adresse

.....

.....

Tél. fixe Tél. mobile

Courriel

Représenté par : M. Mme Mlle

.....

Adresse (si différente)

.....

.....

Société Association Autre (à préciser) :

.....

Activité exercée et description des produits vendus :

.....

.....

.....

.....

Quels sont vos engagements en termes d'éco-responsabilité ?

.....

.....

.....

.....

Tarifs 2025

L'exposant devra s'acquitter pour l'occupation du domaine public pour un stand, d'un montant de 3€/M²/JOUR, calculé selon les tarifs appliqués en 2025.

Cachet commercial

Signature

Précédée de la mention « Bon pour accord »

Conditions pour la tenue d'un stand

En créant ce nouveau grand rendez-vous familial, la ville de Sceaux réaffirme son engagement total dans ce qui est sans doute le plus important défi de ce siècle : la lutte contre le dérèglement climatique et les conséquences dramatiques qui en découlent. Parce que la protection de notre planète est l'affaire de tous, Sceaux est mobilisé de longue date pour accompagner les Scéens dans leur volonté d'agir en faveur de l'environnement.

Depuis plus de 50 ans, la Ville mène notamment une politique active et novatrice pour promouvoir les circulations douces, en particulier le vélo et la marche. En matière de protection de la biodiversité, la Ville est aussi très engagée et reconnue par la Métropole du Grand Paris et l'Agence régionale de la biodiversité. Sceaux accompagne également tous les acteurs locaux qui contribuent à développer une économie circulaire et solidaire.

L'objectif de cet événement est de sensibiliser petits et grands sur les thématiques des Transitions (mobilités douces, biodiversité, économie circulaire...). La journée du vendredi est intergénérationnelle, des animations et des stands sont proposés pour les écoles de la Ville, les établissements accueillant des seniors, ainsi que des étudiants. La journée du samedi est ouverte au grand public.

La troisième édition se déroulera sur deux jours au jardin de la Ménagerie (70 Rue Houdan) : 16 et 17 mai 2025.

◆ Dates et horaires

L'occupation sera accordée pour la durée du « Printemps des transitions » qui aura lieu dans le Jardin de la ménagerie, 70 rue Houdan, 92330 SCEAUX, les jours suivants :

- Vendredi 16 mai 2025,
- Samedi 17 mai 2025.

Le jardin de la ménagerie sera ouvert au public de 9h à 22h le vendredi et le samedi de 11h à 22h. Durant ces horaires d'ouverture, aucun véhicule de livraison ne pourra accéder dans l'enceinte du jardin.

Pour le « marché des créateurs » les horaires durant lesquels l'exposant s'engage à assurer une présence sur son stand sont les suivants :

- 9h à 18h le vendredi,
- 11h à 18h le samedi (possibilité de venir à partir de 8h pour s'aligner avec les horaires du marché).

Les créateurs pourront rester jusqu'à la fermeture de l'événement s'ils le souhaitent.

◆ Engagement de la société

L'exposant devra s'engager à :

- Organiser le tri sélectif et le recyclage des emballages métalliques, des papiers-cartons et du verre,
- Ne pas utiliser de plastique à usage unique,
- Privilégier les circuits courts pour les produits proposés à la vente,

- Limiter les cadeaux et objets gratuits et favoriser les cadeaux dématérialisés ou écologiques,
- Eviter au maximum les déchets superflus,
- Favoriser le réemploi, le surcyclage ou les objets de seconde main pour la décoration,
- Laisser l'emplacement mis à disposition par la Ville aussi propre que lors de son arrivée,
- Justifier de son inscription au registre du commerce ou au registre des métiers, ou justifier de son statut de travailleur indépendant,
- Assurer soi-même la vente de ses produits et s'engager à respecter la législation sociale et fiscale en vigueur,

Le dossier de candidature de l'exposant ne sera retenu que si celui-ci s'engage à répondre aux conditions citées ci-dessus.

◆ **Redevance d'occupation commerciale de la voirie publique**

L'exposant devra s'acquitter pour l'occupation du domaine public pour un stand, d'un montant de 3€/M²/JOUR, calculé selon les tarifs appliqués en 2025.

◆ **Responsabilité en cas de dommages et assurances**

L'exposant est seul responsable, aussi bien à l'égard de la Ville que des tiers, de tous les accidents, dégâts et dommages de quelque nature que ce soit causés par son activité.

L'exposant a la charge des réparations et des dégâts causés par lui-même ou toute personne morale ou physique intervenant pour lui ou missionnée par lui sur les ouvrages de voirie, les réseaux divers et l'aménagement général de la zone où se trouve le terrain occupé.

Assurance : l'exposant doit être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile garantissant les dommages corporels, matériels ou immatériels pouvant être causés aux tiers du fait de sa participation au marché. Il renonce à tout recours contre la Ville en cas de survenance de tels dommages.

L'exposant devra fournir ces 2 attestations d'assurance, à la Ville au moment de son inscription : responsabilité civile et dommages aux biens.

◆ **Caractéristiques organisationnelles**

Les stands sont mis à disposition de l'exposant par la Ville, à partir du jeudi 15 mai 2025, dans le Jardin de la ménagerie. L'exposant pourra accéder le jeudi 15 mai 2025 de 17h à 20h et le vendredi 16 mai de 7h à 8h30 au jardin de la ménagerie pour la livraison du matériel nécessaire à l'installation de son stand. Le stand mis à disposition devra être vidé et nettoyé avant 22h le samedi.

◆ **Engagement de la ville de Sceaux**

La ville de Sceaux prévoit pour l'évènement :

- De désigner un responsable de l'évènement pour répondre aux questions logistiques et techniques en amont et pendant la manifestation,
- De mettre à disposition le matériel nécessaire au tri sélectif des déchets,
- De prévoir la sécurisation des stands et du jardin de la ménagerie pour les nuits du jeudi au samedi,
- La fourniture d'électricité,
- De mettre à disposition un stand et du mobilier (tables et chaises),
- De mettre à disposition des sanitaires dans le Jardin de la ménagerie, accessibles au public et aux exposants,

- D'assurer la promotion et la publicité de l'évènement sur les différents canaux de communication de la ville de Sceaux,
- De mettre à disposition du stationnement à proximité du jardin.
- La promotion et la publicité de l'évènement sur les différents canaux de communication de la ville de Sceaux,
- Une place de parking à proximité du jardin pour laisser le véhicule.

La candidature vaut acceptation des « conditions pour la tenue d'un stand

◆ **Critères de sélection des candidatures**

- Critère n°1 : Produit responsable
- Critère n°2 : Proximité géographique
- Critère n°3 : Pertinence/adéquation avec la thématique de l'évènement

L'appel à candidature est organisé sur le fondement de l'article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que « *lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.*

Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution. »

Formulaire à retourner complété et signé à :
VILLE DE SCEAUX - Pôle Transitions et développement local,
122 rue Houdan 92331 SCEAUX CEDEX
ou par courriel à octavie.guillemot@sceaux.fr